



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 30 juin 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 06 juillet 2020.

Délibération 2020-37

Le six juillet deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide FAYE, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM, Florian BERNHEIM

Procuration : Vincent GOSSE donne procuration à Morgan BOUCHET, Yanice ZIDOUN donne procuration à Mireille PERINEL

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

ADMINISTRATION – Ressources Humaines - Attribution des prestations sociales

Rapporteur : Hervé POTHIER-DENIS

Vu la délibération n°44/71 du 12 juillet 1971 relative à l'adhésion au Comité des œuvres sociales de l'Isère (COS 38), les délibérations du Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux n'ont plus lieu d'être.

Vu l'avis **FAVORABLE** du Comité technique du 22 juin 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de rapporter les délibérations n°89/68 du 05 juin 1989, n°91/64 du 1^{er} juillet 1991, n°94/08 du 28 février 1994, 2004/66 du 27 septembre 2004 concernant les attributions de prestations sociales.

Le rapporteur entendu,
le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE la proposition du Rapporteur

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 juillet 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire



Sylvain LAVAL